Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021





Délibération n° 21 Conseil Municipal du Lundi 28 juin 2021

Service MAREIS BOUTIQUE Domaine de compétence :

7.1 - Décisions Budgétaires

Le Lundi Vingt Huit Juin deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 21/06/2021

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 3

Membre(s) excusé(s):2

Membre(s) non excusé(s): 2

Nombre de votants : 29

Affiché le 30/06/2021

Présents: Monsieur Philippe FAIT, Monsieur GHESELLE Bernard, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur BOUVILLE Jean Pierre, Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEAURAIN à Madame TILLIER Nathalie, Monsieur Grégory HURTREL à Madame GOSSELIN Justine, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre.

Absent (s) excusé (s): Monsieur Jean Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Absent (s) non excusé(s): Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART

Votants: 29

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime GUERVILLE.

Objet : Tarifs publics du Pôle Tourisme « Corderie » (suite) à compter du 1er janvier 2021 – DENNLY PARC

Rapporteur: Monsieur Franck TINDILLER, Adjoint.

Synthèse de la délibération : Autoriser le dépôt vente de billetterie de « DENNLYS PARC » au Pôle Tourisme

« Corderie »

Vu la commission n° 3 «Rayonnement de la ville d'Etaples-sur-mer» en date du 24 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le dépôt vente de billetterie « Dennlys Parc » au Pôle Tourisme « Corderie » selon les conditions tarifaires cidessous :

Les tarifs applicables, à compter du 1er janvier 2021 sont les suivants :

- Billetterie vendue au Pôle Tourisme « Corderie » au tarif adulte de 18.50 € et tarif enfant de 15.50 €.
- Commission reversée au Pôle Tourisme « Corderie » : 1.50 € sur le tarif adulte et 1.50 € sur le tarif enfant € par billet vendu.
- Le Pôle Tourisme « Corderie » sera facturé sur la base des billets vendus.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 30 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.